



Qu'est-ce que le RELAIS PETITE ENFANCE ?

Le Relais petite enfance est un service communautaire animé par des professionnels de la petite enfance, de proximité, gratuit et ouvert aux parents et futurs parents, aux Assistant(e)s maternel(le)s, candidats à l'agrément et professionnels de la garde à domicile de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

C'est un **lieu d'information, d'écoute et d'échange**, qui a pour vocation de mettre en relation les parents et les modes d'accueil du territoire. C'est l'interlocuteur privilégié pour toute question concernant le jeune enfant.



Le Relais petite enfance est géré par le Pôle petite enfance et Action sociale de la CCVBA, en partenariat avec la Caf de la Sarthe et la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.



1 RELAIS PETITE ENFANCE communautaire



2 ANTENNES

- ◆ **A Saint-calais** : 36 ter rue de la Cornillère
72120 SAINT-CALAIS
- ◆ **A Vibraye** : Maison de la Petite enfance
Rue du grand prix 1906 - 72320 VIBRAYE

Relais petite enfance
relaispetiteenfance@cc-vba.com
02-59-29-12-20

RELAIS
petite enfance
accueil information accompagnement



Parents, enfants, professionnel.le.s de la
petite enfance, construisons ensemble le
projet d'accueil de votre enfant



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

Quelles sont les MISSIONS du Relais Petite Enfance ?



Vous êtes **parent(s)** ou allez le devenir ?



LE RELAIS PETITE ENFANCE :

• Informe sur les différents **modes d'accueil** du territoire :

- ▲ Assistant(e) maternel(le)
- ▲ Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s
- ▲ Multi-accueil
- ▲ Garde à domicile...

• **Communique** la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

• Renseigne sur les **droits**, les **obligations d'employeur** (contrat de travail...) et les **aides financières** (Caf, impôts...)

• **Accompagne** la relation avec le/la salarié(e) et la définition du besoin d'accueil

RDV INDIVIDUEL
PHYSIQUE OU
TÉLÉPHONIQUE

SOIRÉES
D'INFORMATIONS
D'ÉCHANGES

Vous êtes ou souhaitez devenir **assistant(e) maternel(le)** ou garde d'enfants à domicile ?

LE RELAIS PETITE ENFANCE :

• **Informe** sur la profession, la demande d'agrément, les droits et obligations en tant que professionnel(le) de la petite enfance.

• Renseigne sur le **statut professionnel** (contrat de travail, convention collective, rémunération...).

• Soutien la **professionnalisation** : rencontre avec d'autres professionnels de la petite enfance, partage d'expériences et échanges de pratique, soutien à la formation continue, construction du projet d'accueil...

• **Accompagne** la pratique professionnelle : écoute, échanges et soutien autour de l'accueil du jeune enfant et la relation avec les parents-employeurs

L'Assistant(e) maternel(le) est un professionnel de la petite enfance agréé(e) par le Département. Il/elle est formé(e) pour accueillir des jeunes enfants.



C'est aussi :

Pour les enfants

Des temps **d'ateliers jeux et rencontres** adaptés aux tout-petits, pour partager des moments ludiques et conviviaux. Ces temps collectifs permettent aux enfants d'aller à la rencontre d'autres enfants et d'adultes.

- ▲ Une démarche pédagogique dans le respect du rythme de l'enfant
- ▲ Favorise une socialisation douce et progressive
- ▲ Un lieu de découverte et d'exploration (motrice, sensorielle et ludique)

Calendrier des ateliers
sur www.cc-vba.com



Soutien à la parentalité

Le Relais Petite Enfance vous propose des temps d'informations et d'échanges sur des thèmes liés à la petite enfance et à la parentalité.



Liens utiles:

www.monenfant.fr
www.caf.fr

www.pajemploi.urssaf.fr

 Communauté de Communes
des Vallées de la Bray
et de l'Anille